

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1298

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) : emploi-innovation et entreprises : attributions de subventions pour 4 projets portés par ARAPHAO, CREPI, ALLIES et Mode d'emploi Rhône et soutien à un projet innovant visant à développer l'insertion par l'activité porté par Envie sud-est - Année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1298**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) : emploi-innovation et entreprises : attributions de subventions pour 4 projets portés par ARAPHAO, CREPI, ALLIES et Mode d'emploi Rhône et soutien à un projet innovant visant à développer l'insertion par l'activité porté par Envie sud-est - Année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole du 10 décembre 2015 a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020. Il se décline au travers de 3 orientations qui se donnent pour ambition de :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises,
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires,
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

L'objet de cette délibération est d'expérimenter des projets apportant une réponse à l'objectif 4 de l'orientation 1 du PMI'e qui vient préciser la nécessité de structurer des partenariats entre professionnels de l'insertion et acteurs du développement économique, pour des résultats plus efficaces et plus efficaces dans la durée.

Aussi, la Métropole de Lyon souhaite à travers cet appel à projets "emploi" donner une place privilégiée aux professionnels de l'insertion et aux entreprises de la Métropole qui souhaitent s'associer pour explorer et consolider de nouvelles modalités de collaboration au service des publics engagés dans un processus d'inclusion professionnelle.

Par ailleurs, la délibération du 10 décembre 2015 relative au développement de l'insertion par l'activité prévoit la possibilité pour la Métropole de soutenir des projets innovants dans ce domaine et/ou encourageant les initiatives concourant à la sécurisation du modèle économique des structures d'insertion par l'activité économique. 2 projets ont été soutenus depuis la création de cette aide : étude de faisabilité pour le village des solidarités et le développement de l'activité La fabrique pour les Jardins de Lucie. Envie Sud-Est propose une nouvelle initiative intéressante visant à rationaliser et optimiser la relation entreprise des entreprises d'insertion du territoire.

I - L'appel à projets emploi*1° - L'appel à projets*

Il vise à encourager la production de projets permettant de :

- expérimenter de nouveaux modes de faire permettant de mieux répondre à la destination finale, l'emploi,
- dynamiser les parcours des bénéficiaires engagés sur des processus d'inclusion professionnelle,
- donner une place privilégiée aux entreprises pour construire des partenariats dynamiques au profit des publics.

Ces objectifs doivent permettre de garantir et de consolider l'accès à l'emploi des personnes souhaitant s'engager dans des parcours professionnalisant.

2° - Attendus de l'appel à projets

- apporter une réelle plus-value dans le parcours d'inclusion professionnelle des bénéficiaires engagés dans cette démarche

Les parcours d'inclusion professionnelle se construisent le plus souvent dans la durée. Ils sont ponctués d'étapes qui ont pour ambition de répondre à un objectif d'emploi. Souvent, la temporalité de ces parcours s'inscrit dans une discontinuité préjudiciable au bénéficiaire (démotivation, insécurité, dévalorisation, etc.). Il convient donc de favoriser des parcours plus dynamiques, plus inclusifs dans une temporalité vertueuse.

- inscrire l'action dans une dynamique partenariale, pluridisciplinaire et territoriale

Un des objectifs de cet appel à projets est de faire émerger de nouveaux modes de faire. Aussi, cette ambition doit s'appuyer sur les compétences et la capitalisation de l'expérience des acteurs institutionnels et privés qui composent le territoire métropolitain. S'appuyer sur les synergies locales permet de viser au plus juste et d'aller plus loin ensemble. C'est se donner également la possibilité de concentrer des moyens, des outils, des mesures emploi formation insertion aux profits des bénéficiaires.

- considérer l'entreprise comme un acteur essentiel, partenaire effectif du projet.

Les entreprises sont des espaces privilégiés de production de biens et de services et une communauté humaine, source d'expériences et de compétences. A ce titre, elle peut être un espace de projet pour l'inclusion professionnelle des publics.

Ainsi, le projet doit clairement mettre en avant un partenariat effectif avec une entreprise, un groupement d'entreprises ou des structures représentantes d'entreprises (chambres consulaires, branches professionnelles, etc.).

3° - Modalités de réponse et calendrier

Suite à la publication de l'appel à projets sur le site internet de la Métropole du 15 mars au 15 avril 2016 et sur le site Rhône-Alpes Solidaire, 22 projets ont été reçus.

Un comité de sélection a été constitué au sein de la délégation développement économique emploi et savoirs. 4 projets ont été retenus par le comité de sélection après étude de 22 dossiers.

Les projets ont été analysés au regard des critères suivants :

- nombre de bénéficiaires impliqués dans l'action,
- moyens mobilisés par l'entreprise,
- apport en compétence et qualification aux publics,
- qualification et compétences des professionnels de l'action,
- qualité et efficacité des parcours d'inclusion professionnelle vers l'emploi,
- modélisation des nouveaux modes de faire, degré d'innovation,
- valeur ajoutée de la proposition par rapport aux dispositifs existants.

L'enveloppe globale allouée à l'appel à projets est de 100 000 €, la subvention attribuée à chacun des projets ne pouvant pas excéder 25 000 € de la part de la Métropole de Lyon. Chaque projet doit intégrer au moins 60 % de bénéficiaires du RSA.

4° - Présentation des projets proposés

a) - Projet 1 : ARAPHAO

Descriptif : la SARL ARAPHAO propose sur la base d'une expérimentation qui a été mise en œuvre courant 2015, un modèle collaboratif en fédérant plusieurs acteurs pour favoriser l'insertion professionnelle sur le territoire. L'objectif est de déployer un parcours d'inclusion professionnelle et de pérenniser un modèle collaboratif innovant répondant aux enjeux de chaque acteur et en valorisant leur expertise (modèle collaboratif, rédaction d'une charte d'engagement et de bonnes pratiques et convention de partenariat).

Les partenaires : Groupe VITA, Campus VEOLIA, ALYENCE, AGEFOS-PME

Il est proposé :

- des sessions de sensibilisation aux métiers de l'environnement,
- un parcours de formation et ou modules qualifiants et certifiants,
- un accompagnement tutorat,
- un livret d'accompagnement et suivi de leur montée en compétence,
- une communication territoriale.

Embauches prévisionnelles : sessions d'au moins 10 personnes devant aboutir à une vingtaine de recrutements, notamment sur des postes de gestion et valorisation des déchets et autres projets à termes autour des recycleries.

L'intérêt de cette action réside dans le lien formation-entreprise, la continuité des dynamiques sur un mode parcours intégrés, ainsi qu'un modèle de collaboration et une forte capacité à capitaliser.

Budget :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	41 480	Métropole de Lyon	25 000
services extérieurs	93 820	vente de produits	110 600
autres services extérieurs	300		
Total	135 600	Total	135 600

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un soutien d'un montant de 25 000 € au profit de la société ARAPHAO dans le cadre de la mise en œuvre de son projet.

b) - Projet 2 : Association CREPI

Descriptif : Bâtisseurs d'Avenir

L'action "Bâtisseurs d'avenir" portée par l'association CREPI a pour visée d'apporter les bases nécessaires pour se diriger vers l'employabilité. Elle propose un accompagnement individuel jusqu'à 6 mois et un temps de redynamisation collective d'une durée d'un mois.

Alternant suivi individuel et ateliers pratiques, l'accompagnement vise à aider les personnes à mobiliser des capacités non exploitées pour leur recherche d'emploi de manière à évoluer ensuite en autonomie dans le marché du travail.

L'action concernera au moins 15 personnes ayant un projet professionnel dans le secteur du BTP.

Le CREPI s'engage à ouvrir à minima 10 postes (CDI, CDD, apprentissage ou intérim) et à assurer un accompagnement de 6 mois à l'issue de la période de formation.

2 sessions sont envisagées pour 2016, soit 2 fois 15 personnes.

Bâtisseurs d'avenir est un projet unique et innovant sur son territoire, du fait de son plan pédagogique d'accompagnement, couplé avec un réseau solide d'entreprises (Groupe EIFFAGE, ALLIADE, CAMAS, RANDSTAD, SECP, Groupe VICTORIA) mobilisées autour des personnes en situation de fragilité, animé par le CREPI.

Budget :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	26 295	Métropole de Lyon	25 000
services extérieurs	2 000	aides privés	15 000
autres services extérieurs	3 000		
charges de personnel	8 705		
Total	40 000	Total	40 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un soutien d'un montant de 25 000 € au profit de l'association CREPI dans le cadre de la mise en œuvre de son projet.

c) - Projet 3 : ALLIESDescriptif : Méthode IOD

L'association ALLIES a mis en œuvre la méthode IOD à partir de juillet 2015 qui a permis à 60 % des personnes qui ont intégré l'action de trouver un emploi.

La méthode IOD est une méthode de médiation active qui vise à la fois les candidats à l'emploi et les employeurs, en prenant en compte leurs besoins respectifs et en stimulant des ajustements dans l'intérêt des deux parties au contrat de travail.

1° - du côté des demandeurs d'emploi

Trouver ou retrouver du réseau professionnel ; se voir proposer régulièrement des offres d'emploi et pouvoir élargir ses projets ; lever les obstacles introduits dans les recrutements ; négocier des conditions d'emploi de meilleure qualité ; parvenir à articuler reprise d'emploi et conditions de vie hors travail.

2° - du côté des entreprises

Lutter contre des difficultés de recrutement qui trouvent d'abord leur source dans les façons traditionnelles de recruter. Ces dernières sont largement influencées par des stéréotypes et privent les entreprises d'une partie des compétences pourtant disponibles sur leur territoire.

La méthode Intervention sur l'offre et la demande (IOD) permet de stimuler et d'accompagner l'évolution de ces pratiques de recrutement et d'embauche.

Objectif : 100 personnes, 250 mises en relation avec les entreprises, négocier 180 offres, reprise à l'emploi de 65 personnes

Une méthode qui a fait ses preuves en déconstruisant les codes habituels du recrutement. Cela permet également aux entreprises de répondre à leurs exigences de recrutement et d'ancrer de nouveaux modes de faire.

Budget :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	9 400	Métropole de Lyon	25 000
autres services extérieurs	600	FSE PLIE	15 000
charges de personnel	30 000	vente de produits	
		fonds propres	
Total	40 000	Total	40 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un soutien d'un montant de 25 000 € au profit de l'association ALLIES dans le cadre de la mise en œuvre de son projet.

d) - Projet 4 : Mode d'emploi Rhône

Descriptif : Club d'entreprises engagées pour l'insertion

L'association Mode d'emploi Rhône propose de développer son action visant à mettre en relation des demandeurs d'emploi de longue durée et des entreprises sur des postes identifiés par le chargé de relation entreprises, par la création d'un club. Il devra permettre de faciliter ces passerelles et de mobiliser les 800 entreprises adhérentes et 28 branches professionnelles dans le but d'envisager notamment des actions collectives (type POE, CAREED, etc.) pour des filières préalablement identifiées.

Les membres du club seront également sollicités pour des actions spécifiques telles que :

- organisation de visites d'entreprises pour référents insertion,
- participation à des ateliers "rédaction de curriculum vitae (CV)", "simulation d'entretien d'embauche", etc.,
- mise en relation entre des personnes relevant des publics en difficultés et des entrepreneurs susceptibles de les accompagner (notamment, action "Marcher pour entreprendre" : chaque année, une dizaine d'entrepreneurs lyonnais vont marcher 3 jours en montagne avec des jeunes "sous main de justice") ;
- forum pour les jeunes et les seniors,
- actions de parrainage, etc.

Le Club se réunira régulièrement pour la mise en œuvre de ces différentes actions en vue de créer des synergies nouvelles entre acteurs de l'insertion et acteurs de l'entreprise.

Cette action pourrait bénéficier à 100 personnes dont au moins 60 % de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) hors forum.

Budget :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	28 000	Métropole de Lyon	25 000
services extérieurs	7 000	fonds propres	10 000
Total	35 000	Total	35 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un soutien d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Mode d'emploi Rhône dans le cadre de la mise en œuvre de son projet.

II - Action innovante visant à développer l'insertion par l'activité et/ou encourageant les initiatives concourant à la sécurisation du modèle économique des structures d'insertion par l'activité économique

La société ENVIE sud-est propose à travers l'intervention d'un chargé de mission de structurer une offre de services emploi-entreprises au sein d'un groupement d'un collectif de 9 entreprises d'insertion (AIJE ENVIRONNEMENT, ARTIBOIS, BATIRA, ELITS PROPLETE, ENTREPRISE ECOLE, ENVIE RHONE, ENVIE SUD, MENAGE SERVICE, TREMPLIN).

Les objectifs de ce collectif :

- accroître la performance des résultats sur le retour à l'emploi,
- développer un réseau d'entreprises partenaires engagé pour le développement de l'emploi local (charte) et rationaliser la relation entreprise,
- conforter l'accompagnement des publics en complément des missions des Chargés d'insertion professionnelle,
- renforcer l'image entrepreneuriale des entreprises d'insertion auprès des entreprises locales.

Au moins 16 personnes bénéficiaires du RSA pourront bénéficier d'un emploi durable dans ce cadre.

Cette démarche a été encouragée par le Conseil départemental d'insertion par l'activité économique (CIAE) par un financement exceptionnel de 32 943 € dans le cadre d'un financement par le fonds départemental d'insertion (FDI).

Cette mutualisation correspond pleinement aux priorités que s'est donnée la Métropole de Lyon qui est notamment de rationaliser l'intervention des acteurs de l'insertion en apportant une réponse cohérente aux besoins des entreprises en termes de recrutement.

Budget :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	61 537	Métropole de Lyon	10 000
services extérieurs	12 971	FDI	32 943
autres services extérieurs	9 935	cotisations membres projet	41 500
Total	84 443	Total	84 443

Il est donc proposé au conseil d'attribuer un soutien d'un montant de 10 000 € au profit de la société Envie sud-est dans le cadre de la mise en œuvre de son projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions au profit des structures retenues suite à l'appel à projets emploi-innovation et entreprises au profit notamment des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), selon la répartition suivante :

- pour le projet 1 : 25 000 € pour ARAPHAO,
- pour le projet 2 : 25 000 € pour le CREPI,
- pour le projet 3 : 25 000 € pour ALLIES,
- pour le projet 4 : 25 000 € pour Mode d'emploi Rhône.

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et ARAPHAO, le CREPI, ALLIES et Mode d'emploi Rhône définissent, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions ;

c) - l'attribution d'une subvention au profit d'Envie sud-est d'un montant de 10 000 € et la convention relative à ce projet.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 444 - opération n° 0P36O4874A pour 100 000 € et opération n° 0P36O4878A pour 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.